PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

<u>SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 NOVEMBRE 2020</u> AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Séance régulière du conseil municipal tenue le 17 novembre à 14 h par voie de vidéoconférence à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott et Jacques Martial, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Charpentier, maire suppléant. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

La mairesse Madame Francine Bergeron était absente.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Après méditation, Monsieur le maire suppléant Jean-Claude Charpentier ouvre la présente assemblée.

433-11-2020 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

434-11-2020 <u>REVENU QUÉBEC - REPRÉSENTANT</u>

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Madame Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- ➤ Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR Entreprises;
- ➤ Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- ➤ Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

➤ Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscale, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité.

435-11-2020 <u>AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE – PONT-PAYANT</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les Trouvailles de Mandeville à tenir un pont payant sur la rue Desjardins en face de l'Hôtel de Ville le 5 décembre 2020 afin d'amasser des fonds pour leurs paniers de Noël.

Que par la présente résolution la municipalité se dégage de toute responsabilité.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

436-11-2020 <u>VOIE DE CONTOURNEMENT À SAINT-DIDACE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX</u>

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Autray pour la surveillance des travaux de voie de contournement sur le territoire de Saint-Didace.

Que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

437-11-2020 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 343-09-2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu **Que** la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 343-09-2020 à l'effet que le montant de 1 325.00 \$ plus les taxes pour la dalle de béton pour l'installation de la table de ping-pong soit payé à 60 % par la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC Rurales et à 40 % à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

438-11-2020 PAC RURALES – PROJET « RAYONNEMENT »

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de faire une demande dans le cadre du PAC Rurales pour le projet « Rayonnement » et l'autorise à signer tous les documents à cet effet.

Que la municipalité confirme sa participation financière pour 40 % du coût total du projet à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

439-11-2020 <u>FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. – OFFRE DE</u> <u>SERVICE (ÉVÈNEMENTS VIRTUELS)</u>

Attendu que, avec la situation actuelle causée par la COVID-19, la municipalité de Mandeville ne peut tenir d'évènements rassembleurs;

Attendu que la municipalité désire offrir un service de loisirs virtuel afin de divertir les citoyens.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. pour des évènements virtuels tel que détaillés dans l'offre de service reçue le 12 novembre 2020.

Que la municipalité se réserve le droit de choisir les évènements à la carte compte tenu qu'il peut y avoir des changements à la situation en lien avec la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité.

440-11-2020 <u>FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. - OFFRE DE SERVICE (PROJET « RAYONNEMENT »)</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu **Que** la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. pour la préparation d'une stratégie de communication pour permettre le rayonnement de la municipalité dans le cadre du développement des différents projets d'une somme de 15 750.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à 60 % par la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC Rurales et à 40 % à même le surplus accumulé.

Que cette résolution soit conditionnelle à l'acceptation de la demande dans le cadre du PAC Rurales.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

441-11-2020 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 14h11.

Adoptée à l'unanimité.	
**********	*************
	Hélène Plourde
-	
Maire suppléant	Directrice générale et
	secrétaire-trésorière